

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : Assemblée des présidents de sections. — Collègues démissionnaires. — Association vaudoise des directeurs de chant. — GENÈVE : U.I.G.-MESSIEURS : Convocation. — U.I.G.-DAMES : Assemblée générale. — NEUCHATEL : Assemblée trisannuelle.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. CHEVALLAZ : *Politique et pédagogie*. — RICHARD BERGER : *Un herbier pour le dessin*. — J.-J. DESSOULAVY : *Nos cartes suisses*. — INFORMATIONS : A. STÄMPFLI : *Théâtre pour enfants*. — Cours de « secourisme ». — RÉCITATION : MARCELLE PELLAUX-COUSIN : *Rêve*. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DE SECTION

Elle devait avoir lieu en septembre, et le Comité l'avait prévue et fixé son ordre du jour. Malheureusement les circonstances qui amenèrent une mobilisation partielle dans notre région obligèrent le Comité à renvoyer l'assemblée. C'est en novembre qu'elle aura lieu, et nous tenons dès ce jour à en aviser les intéressés.

R. M.

COLLÈGUES DÉMISSIONNAIRES

(3^e trimestre, 1943.)

Barbay Alfred, Renens (retraite). — Boulaz-Ruegger Marie, Romainmôtier (retraite). — Cornuz-Dumard Lina, Vevey (retraite). — Crausaz-Chappuis Claire, Cremière (mariage). — Crottaz Robert, Savigny (retraite). — Dessauges-Besson Marguerite, Corcelles sur Chavornay (retraite). — Golay Madeleine, Yverdon (mariage). — Guignard Rose, Le Sentier (retraite). — Jaccard Ernest, Lausanne (retraite). — Junod Gabriel, La Vraconnaz. — Junod-Gander Rose, Sainte-Croix (retraite). — Marsens Suzanne, Renens (retraite). — Martin-Nicod Marie, Lonay (retraite). — Miauton-Goetschmann Jeanne, Payerne (retraite). — Mingard Samuel, Grandcour (retraite). — Paquier Gustave-Louis, Epesses (retraite). — Perrier-Chablop Flora, La Sagne (Ste-Croix) (retraite). — Porchat Marguerite, Yverdon (mariage). — Rodieux Louis, Yverdon. — Viret-Tauxe Adèle, Villars-Tiercelin (retraite). — Vuagniaux Roland, Chevilly.

Puissiez-vous, chers collègues qui terminez votre carrière, jouir longtemps d'une heureuse retraite bien méritée.

A celles qui nous quittent pour fonder un foyer vont nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

Le secrétaire du C.C. : J. BORN.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

L'assemblée annuelle est fixée au mercredi 13 octobre à 14 h. 30 précises à l'Ecole normale. Au programme : *A bâtons rompus, quelques souvenirs*, par M. Charles Troyon ; *Interprétation du Psaume 130*, œuvre inédite de M. Hans Lavater, sous la direction de M. Henri Rochat à St-Prex, et de l'auteur.

Nous engageons les instituteurs à assister nombreux à cette réunion. Que tous ceux qui s'intéressent à l'art choral répondent à l'appel, même s'ils n'ont pas présentement de société à diriger. Ils en retireront profit et satisfaction. Ne pas oublier le « Chansonnier » de la Société cantonale des chanteurs vaudois.

GENÈVE**U. I. G. — MESSIEURS**

Les membres de l'U. I. G. Messieurs sont convoqués en *Assemblée générale* le mercredi 13 octobre 1943, à 17 heures, au Café de la Terrasse, place Longemalle.

Ordre du jour :

1. — Lecture du procès-verbal.
2. — Communications du Comité.
3. — Cours obligatoires de gymnastique pour le Corps enseignant (sujet introduit par Ad. Lagier et G. Borel).
4. — Ramassage de bois mort (expérience faite cet été dans les forêts du canton de Fribourg).
5. — Propositions individuelles.

Par suite de la mobilisation imprévue du 12 septembre dernier, les commissions chargées d'étudier les propositions J. F. Rouiller ont dû ajourner leurs séances et ne pourront, de ce fait, présenter leurs rapports à l'assemblée de mercredi prochain.

ED. G.

**U. I. G. — DAMES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Communications du Comité. — M^{me} Mongenet, présidente, donne lecture d'une lettre de M^{me} Gourd, qui adresse des remerciements à notre société pour le don de 300 fr. à l'Ouvroir de l'Union des Femmes. Un effort est à faire pour augmenter les versements qui sont bien inférieurs à ceux des années précédentes.

La S. P. R. a envoyé un tableau des traitements des instituteurs primaires en Suisse. Genève a les meilleurs traitements, mais il faut tenir compte du fait que, dans d'autres cantons, ceux-ci sont augmentés par des prestations en logements, légumes ou bois.

L'égalité des salaires des dames et des messieurs existe dans les cantons de Genève, Zurich, Glaris, Schaffhouse, Grisons et Thurgovie.

Armée et Foyer organise une fois par mois des groupements d'études

et d'informations. Une lettre de l'adjudance générale de l'Armée demande à l'Union quelques délégues pour aller à ces séances.

Chœur mixte. Un petit groupe de personnes a décidé d'aller de l'avant. Il s'agit de trouver une salle gratuite et M. Quiblier fera tout son possible pour en obtenir une à l'Ecole Secondaire. La première répétition est fixée au vendredi 8 octobre, de 17 à 18 h.

Plan d'études. M^{me} Laporte rappelle que la commission commence à travailler ; elle invite les personnes qui ne l'ont pas encore fait, à répondre au questionnaire. Toutes les aides seront les bienvenues.

Proposition de M^{me} Moret-Ries. — L'assemblée décide de renoncer à cette proposition demandant d'accorder à nos directrices la possibilité de rentrer dans l'Union comme membres actifs. Leurs préoccupations sont très différentes des nôtres et les séances ne présenteraient pas pour elles un grand intérêt.

Causerie de M^{me} Borsa.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir notre collègue, M^{me} Borsa, qui nous a parlé des possibilités d'éducation civique dans nos classes primaires de filles.

Ces problèmes, si actuels, préoccupent particulièrement M^{me} Borsa qui nous a apporté ses réflexions et ses nombreuses expériences.

« La personne humaine s'affirme dans la liberté, mais n'est libre que celui qui se sent pleinement responsable. L'étatisme ne résout pas les problèmes à la place de l'homme. Toute l'éducation doit tendre à promouvoir en chacun le sens de sa responsabilité, de son appartenance à une communauté vivante. »

Cette citation de Daniel-Rops contient l'essentiel de ce qui doit être notre doctrine en matière d'éducation civique.

Qu'appelle-t-on éducation civique ?

C'est le développement des facultés du citoyen, titre qui, autrefois, était un honneur et comportait une responsabilité à l'égard de la cité. Donc, le but de l'éducation civique sera avant tout de *développer le sens de la responsabilité*. Or, aujourd'hui, la plupart des habitants de nos villes se soucient fort peu de leur responsabilité dans la vie commune.

Le citoyen ne cherche plus à servir, mais à être servi. Il est donc urgent d'éduquer nos enfants dans une toute autre conception du travail, de la vie en commun : *l'individu au service de tous*.

Servir, au sens chrétien du terme, c'est développer notre personnalité, utiliser tous nos dons dans l'intérêt de la communauté. Vinet a défini admirablement cette tâche : « Je veux l'homme maître de lui-même pour qu'il soit mieux le serviteur de tous. » Il s'agira dans nos classes :

1^o de développer en nos fillettes le sens de la liberté, le goût de l'indépendance d'esprit.

2^e de leur donner la volonté de mettre cette liberté individuelle au service de la communauté.

Comment y parvenir ?

Nos élèves sont souvent faussées par l'éducation familiale. Il faut changer leur attitude à l'égard des adultes : inspirer une confiance totale par un grand respect de l'enfant, faire appel à son initiative, provoquer ses réactions. Mais, montrons-nous d'une extrême fermeté dans l'observation des règles.

Exemples : Permettre aux élèves de choisir leurs places dans la classe ou dans les rangs. Mais, les places une fois fixées, ne pas admettre de la négligence, des changements, une mauvaise tenue ou du babil.

Eviter de leur imposer une méthode de travail, une discipline, sans en discuter avec elles les raisons.

Expliquer pourquoi on exige certaines règles en classe ou dans les rangs.

Renonçons à enseigner beaucoup de choses : notre devoir est d'apprendre à nos élèves « à penser et non pas ce qu'il faut penser ». Trop d'enfants acceptent sans contrôle les paroles des personnages occupant une certaine situation. Apprenons-leur à manifester courageusement leur opinion. Si nous voulons préparer des citoyens, développons en eux le sens de la liberté responsable.

A ce sujet, la Croix-Rouge de la Jeunesse et les Coopératives scolaires peuvent rendre de grands services.

Education du jugement sain et objectif. — On peut découper dans quelques journaux différents le récit du même accident, de la même manifestation et comparer. Nos élèves apprendront ainsi à ne pas accepter comme parole irréfutable tout ce qui se lit dans la presse.

Education du sens de la responsabilité. — a) vis-à-vis de soi ; b) vis-à-vis de la communauté, c'est-à-dire notion de la solidarité.

« La solidarité est une concession faite par des êtres responsables, et conscients de leur responsabilité, à la collectivité. »

Dorette Berthoud.

Les enfants ont beaucoup de peine à accepter cette idée que la faute d'un seul entraîne une gêne et une souffrance pour le groupe. Il leur semble qu'il y a là une injustice. Il s'agit de faire comprendre l'interdépendance des individus dans nos sociétés civilisées.

Le refus des boulangers de travailler aurait des conséquences graves pour tous les habitants d'une ville.

Profitons des leçons de géographie, de lecture, d'élocution et d'histoire, pour concrétiser cet idéal.

Exemples : Montrons l'interdépendance des pays et des peuples. La matière des cotonnades tissées à Zurich ou à Glaris provient du Brésil.

Le chocolat fabriqué à Broc ou à Versoix est obtenu avec du cacao venant d'Amérique.

Les fillettes sont sensibles à la réputation du travail suisse, travail bien fait.

Lisons des vies d'hommes et de femmes de valeur qui, par leurs sacrifices, ont contribué au bien de tous : Nicolas de Flue, Pestalozzi, Pasteur, Nansen, etc.

* * *

Nous sommes pressées par les exigences des programmes ; les journées paraissent toujours trop courtes. Consacrons malgré tout des efforts à cette éducation chez nos fillettes, du jugement, de l'indépendance d'esprit, du sens de leur responsabilité.

Essayons de les incliner vers cet idéal de l'homme maître de lui-même et qui se fait le serviteur de tous.

Merci à M^{me} Borsa de sa causerie si enrichissante.

H. B.

NEUCHATEL ASSEMBLÉE TRISANNUELLE

Notre assemblée trisannuelle du 25 septembre, à Cernier, avait attiré environ 200 participants, ce qui correspond à la moitié de l'effectif de la S.P.N. Résultat très réjouissant, si l'on tient compte des soucis du moment.

C'est sous les auspices d'une pluie incessante que se déroula cette manifestation ; mais sans que personne s'en affligeât. Les satisfactions de l'esprit et du cœur que procura cette rencontre permirent de renoncer aux sourires du ciel.

Ce qui n'exclut pas d'autres agréments ; telle cette collation aimablement offerte par la section du Val-de-Ruz et le Comité central qui, avec sa « sèche » croustillante accompagnée d'un petit coup de « regain-glet » ou de thé, jeta incontinent dans l'atmosphère une note de fête.

Mais, il est dix heures. Le président, M. Charles Rothen, à grand renfort de gestes, appelle ses ouailles au devoir.

En ouvrant la séance, il évoque le souvenir des dernières assises trisannuelles tenues à Cernier, en 1922.

Ilalue ensuite la présence de nombreux invités : MM. Charles Wuthier, président de la commune de Cernier ; Arthur Duvanel, vice-président de la Commission scolaire ; Camille Brandt, chef du Département de l'Instruction publique ; Bonny et Berner, inspecteurs ; Perret, Béguin et Ischer, directeurs ; Ch. Junod, président de la « Romande » ; nos rédacteurs Grec et Rudhardt ; M^{les} Mongenet et Berlincourt, représentantes de l'U.I.G., section dames et de la S.P.J. ; B. Seitz de la Société neuchâteloise des professeurs ; Decreuze, Ducommun, Gédet et Matthey, membres d'honneur.

Puis le ténor dont la S.P.N. est fier, notre collègue Raoul Châtelain, a l'exquise attention de nous donner deux airs de Schubert, accompagné

au piano par M^{me} Châtelain. Rappelé par une chaude invitation, il y ajoute la tendre *Sérénade* du même auteur.

Conférence. — Que dire de la conférence qui suivit, donnée par M. Edmond Privat, professeur à Lugano, si ce n'est qu'elle fut une brillante leçon d'histoire consacrée à l'examen de ce sujet qui répond bien aux préoccupations du jour : « L'expérience fédéraliste en Suisse, à la Société des Nations et à l'étranger ».

Dans un exposé singulièrement captivant, M. Privat retrace à grands traits les événements politiques qui jalonnent l'histoire des Etats-Unis depuis la constitution de 1787 et celle de la Suisse depuis le pacte de 1291. Avec une logique persuasive, il en déduit que la vie des deux démocraties ne réalisa son équilibre qu'à partir du moment où les membres de la communauté renoncèrent à leur souveraineté au profit d'un pouvoir central tenu en particulier à veiller sur leur indépendance. Il fallut chez nous la dure épreuve du Sonderbund, chez l'oncle Sam, la guerre de Sécession pour obtenir cette énorme concession qui aboutit en Suisse à la Constitution fédérale de 1848.

Passant à la S.d.N. où il fréquentait assidûment, M. Privat montre aisément que cette institution trop critiquée a été victime, elle aussi, de la souveraineté sans limite dont jouissait chaque affilié. Chacun finalement n'en faisant qu'à sa tête, ce fut la débandade puis la ruine.

Cette erreur qui est à la source des troubles qui ont agité pendant des siècles l'ancienne Confédération ayant été corrigée, notre pays a recouvré sa tranquillité. En serait-il autrement pour une nouvelle ligue des nations ? Il ne le semble pas aux yeux de l'orateur puisque, par delà les champs de batailles, il entrevoit l'Europe future sous les traits d'une pacifique fédération, image agrandie de la Suisse.

C'est sur cette vision réconfortante que M. Privat termine sa conférence qui fut chaleureusement et longuement applaudie.

M. Raoul Châtelain qui comble ses collègues chante encore deux morceaux fort appréciés, et c'est

L'Assemblée générale. — La lecture du procès-verbal est remise aux soins du Comité central, et M. Charles Rothen présente le rapport administratif sur la période 1940-1943.

Après avoir accordé une pensée amicale aux sociétaires disparus, aux mobilisés et aux instituteurs étrangers meurtris par la guerre, il passe en revue les problèmes les plus saillants — ils sont nombreux — qui ont retenu l'attention de nos dirigeants au cours de la période triennale qui vient de se terminer.

Nous en avons parlé en son temps et nous ne saurions y revenir dans ce compte rendu.

Relevons cependant l'hommage bien mérité rendu à M. Julien Rochat, caissier central depuis 25 ans et qui s'apprête à céder la place à un autre membre de sa section.

Ce rapport concis et d'une belle tenue soulève trois questions qui nécessitent une consultation de l'assemblée.

1. Le Comité central propose de mettre à l'essai pendant deux ou

trois ans de nouvelles normes pour régler les prestations de la Caisse d'entr'aide, après quoi il établira des chiffres définitifs.

Proposition adoptée sans discussion.

2. La réimpression des statuts s'impose ; mais étant donné les conditions du moment, il s'ensuivrait une dépense importante. Il faut attendre des temps meilleurs ; d'ici là, au surplus, de nouvelles modifications ne manqueront pas de s'ajouter à celles que les statuts actuel ont déjà subies.

L'assemblée se rallie à cette idée géniale.

3. Elle décide aussi de renoncer à la remise d'un diplôme aux membres honoraires. Un modèle en est exposé au pied de la tribune.

Cette décision qui annule celle prise sur le même objet par l'assemblée générale de La Chaux-de-Fonds en 1941, comporte une sérieuse économie pour nos finances.

On passe ensuite aux nominations statutaires, et d'abord à celle du président de la S. P. N. M. Rothen, qui se sent passablement visé par cet objet, s'efface et cède son siège à M. Julien Rochat pour quelques instants.

Celui-ci rappelle qu'après le départ de M. Berner, appelé à l'inspectorat, le Comité central a sollicité M. Rothen, alors vice-président, de prendre en main la direction de la S. P. N., ce qu'il accepta sans sourciller. Représentant depuis 25 ans le Val-de-Travers dans notre organe directeur il était bien préparé à remplir sa nouvelle tâche dont il s'est acquitté avec intelligence et sollicitude.

M. Rochat ajoute que M. Rothen est prêt à accepter le renouvellement de son mandat pour trois ans. Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée unanime l'acclame comme président pour la période 1943-1946.

Des applaudissements saluent le retour de M. Rothen à la tribune.

Après l'avoir félicité de la marque de confiance dont il vient d'être l'objet, M. Rochat lui remet un ouvrage d'histoire en témoignage de gratitude pour les services dévoués qu'il a rendus à la S. P. N. pendant sa longue activité au Comité central.

Hommage bien mérité que soulignent de vifs applaudissements. En remerciant l'assemblée, M. Rothen l'assure que de tout son cœur et de toutes ses forces il continuera de servir fidèlement la S. P. N.

Cette manifestation est suivie de la nomination des délégués à la « Romande ». Sont nommés : *Arnold Jeanneret, Julien Rochat, Armand Toffel et Maurice Montandon*.

Trois suppléants sont aussi nommés ; ce sont : *Bertrand Perrenoud, William Porret et Maurice Barret*.

Et nous voici devant le dernier article de l'ordre du jour, qui offre parfois tant d'imprévu. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. W. Zwahlen rappelle l'injustice qui pèse sur les retenues de salaire pour les périodes de service militaire accompli en temps de vacances. La réponse du Conseil d'Etat à la requête qui lui a été adressée sur cet objet par la Fédération tarde beaucoup. Il prie le Comité central de suivre de près la question.

M. Richard Reymond, invité à notre réunion en qualité de porte-parole des remplaçants et remplaçantes, lit une déclaration où il annonce notamment que ces jeunes gens s'apprêtent à constituer une association de défense professionnelle. Le temps ne permettant pas d'ouvrir une discussion sur les problèmes soulevés par M. Reymond, le Comité central se propose de convoquer ce dernier à sa prochaine séance pour se renseigner plus à fond.

La séance est close et l'on se rend à l'Hôtel de la Paix où a lieu

Le banquet. — Il fut excellent et très animé. L'entrain et la gaîté s'y épanouirent jusqu'au bout grâce à l'habileté du major de table, M. Paul Grandjean, qui possède un répertoire cousu de facéties et de trouvailles fort amusantes.

Les discours, signe de qualité, furent écoutés dans le plus complet silence. On entendit MM. Ch. Wuthier, Camille Brandt qui passa en revue les problèmes auxquels la Département de l'instruction publique voit son attention, Boris Seitz, Charles Junod, A. Rudhardt et Arthur Duvanel. Retenons des aimables propos de ce dernier que le corps enseignant primaire appartient à l'élite intellectuelle.

Mais la journée n'est pas terminée et il faut quitter la « Paix » pour retourner à la halle de gymnastique où M. Eddy Bauer, professeur à l'Université, va nous plonger dans l'atmosphère de la guerre en faisant ce qu'il a appelé un *Tour d'horizon militaire*.

Conférence Eddy Bauer. — Un assez nombreux public s'était joint à l'auditoire du matin pour escorter le distingué correspondant militaire de *Curieux* dans ses incursions sur les fronts de bataille et les domaines si divers de cette guerre totale.

A l'aide de renseignements passés au crible d'une prudente analyse, usant de statistiques qu'il manie avec une aisance remarquable, faisant preuve aussi d'une évidente objectivité, M. Bauer dégage de la complexité des événements un tableau saisissant de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Elle autorise l'orateur à en déduire quelques prévisions qui n'auront pas manqué de fortifier certains espoirs qui sommeillent depuis longtemps dans nos cœurs..

Durant une grande heure, M. Bauer a été écouté avec un intérêt soutenu et ses auditeurs lui ont marqué leur reconnaissance par de vifs applaudissements.

Ainsi se termina cette journée tonique dont la S. P. N. a le droit d'être fière.

Mais avant de poser la plume, je n'ai garde d'oublier la séance qui eut lieu à 14 h. 30 en vue de la constitution de la Société neuchâteloise de Travail manuel.

Un compte rendu de cette séance paraîtra sous peu. J.-ED. M.

Nous devons renvoyer à huitaine la publication du compte rendu de la dernière séance du Comité central S. P. R., d'une bonne partie de la chronique vaudoise et de plusieurs informations. — Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POLITIQUE ET PÉDAGOGIE

Il faudrait s'entendre sur le but de l'éducation nationale des jeunes gens. S'agit-il — comme M. R. Jaquet le prête trop facilement à M. Chantren — de « faire de l'éducation nationale le lieu de l'immobilisme et de la complaisance envers soi-même » ou bien, comme a l'air de le suggérer M. Jaquet de faire de l'agitation politique ?

Autrement dit, le rôle des maîtres de la jeunesse est-il de préparer des citoyens béatement satisfaits ou des révoltés ?

Ainsi posée, la question est fausse ; et je suis sûr que ni M. Chantren, ni M. Jaquet, ne l'envisagent sous cette forme. Eduquer, c'est faire un travail positif ; c'est décrire objectivement un état de fait, en l'espèce nos institutions fédératives et plus encore les principes sur lesquels elles reposent, et les faire aimer ; cela suppose que toute construction humaine étant imparfaite de nature est susceptible d'amélioration. Il y a certes beaucoup à faire chez nous pour établir plus de justice sociale, beaucoup moins qu'en nombre d'autres pays, plus que dans quelques-uns très rares. Mais, ne relever devant les jeunes gens que les lacunes de notre organisation politique et sociale et ne pas faire valoir les nombreuses réalisations que l'étranger nous envie, serait aussi criminel que d'affirmer que tout est si bien que nous pouvons dormir sur nos deux oreilles. Ce qui fait l'intérêt de la vie, c'est justement que les questions ne reçoivent jamais leur solution définitive. Il y a chez nous des injustices, des souffrances, et les cas cités en fin d'article par M. Jaquet sont de ceux qui nous émeuvent et qui décident les hommes de cœur à les dénoncer et à les combattre ; mais, attention ! — et c'est là sans doute que je me sépare de M. Jaquet — la solution de ces gros problèmes (misère, chômage, minimum d'existence, protection de la famille, communauté professionnelle, assurance-vieillesse) doit être une solution suisse. Seul un homme qui aime son pays, qui a confiance en ses institutions — je ne dis pas en celui-ci et en celui-là des membres des autorités, je ne dis pas non plus qui approuve tous les actes de nos autorités —, qui connaît les caractères de notre histoire et les traits de notre esprit, a le droit de discuter des solutions pour nos problèmes : car celui-là seul le fait dans un esprit de paix et d'entente en vue du progrès.

Aimer son pays, ce n'est pas s'asseoir devant un paysage immobile ; ce n'est pas davantage critiquer à perte de vue. C'est voir les ombres, mais aussi les lumières, et c'est surtout vouloir de toutes ses forces diminuer les premières et augmenter les secondes. Les jeunes gens sont presque toujours dans l'absolu ; c'est le sens du relatif qu'il faut leur

donner. Toute institution humaine est faillible. Je ne sache pas que ni vous ni moi nous ne commettions jamais de fautes ; cela n'empêche pas beaucoup de nos élèves, même clairvoyants, je dirai même surtout les clairvoyants, d'avoir confiance en nous. Il en est de même à l'égard de nos institutions : déclarer d'emblée qu'elles ne valent rien parce qu'elles n'ont pas créé le paradis, c'est se montrer injuste et passionné, c'est fausser la vérité, c'est introduire la politique, presque toujours à vues unilatérales, où doit régner l'esprit d'équité et de justice. On ne corrige pas une injustice par une autre injustice ; notre rôle d'éducateurs n'est pas de dénigrer systématiquement pour augmenter les passions destructrices ; c'est trop facile ; laissons cela aux démagogues. Notre rôle est de faire prendre conscience à notre jeunesse de la nécessité pour tout citoyen de s'intéresser à la vie du pays, de son appartenance à une communauté nationale complexe dont les divers membres doivent non pas s'exclure les uns les autres mais chercher à se comprendre et à s'entendre, pour travailler en commun à la solution des problèmes du jour.

Chaque époque a ses problèmes ; ils ne sont ni ne peuvent être résolus chez nous, selon nos traditions politiques, par un dictateur ou un parti contre les autres partis, mais par ce qu'on appelle des compromis à la suite desquels, bien sûr, personne ne voit réalisés tous ses vœux, et chacun quelques-uns des siens. Un pays qui a des Suisses alémaniques et des Romands, des catholiques et des protestants, des paysans et des ouvriers, des cantons riches et des cantons pauvres, et qui a maintenu son existence à travers les pires désordres de l'humanité, dont le niveau de vie est supérieur à celui de tous les pays malgré la pauvreté de son sol, qui permet à chacun, après plus de quatre ans de guerre, de manger encore à sa faim, cela, c'est une réussite merveilleuse, due à la volonté des hommes autant qu'à la protection de la Providence. On n'a pas seulement le droit, on a le devoir de le dire et de le faire entendre surtout à ceux que leur situation personnelle empêche de voir l'ensemble ; cela n'empêche pas de travailler à améliorer ces situations personnelles, je dirai même : au contraire !

G. CHEVALLAZ.

UN HERBIER POUR LE DESSIN

Enseigner le dessin de plantes d'après nature n'est pas une tâche aisée. Sans compter l'obligation où l'on se trouve de se procurer à chaque leçon assez de plantes de même espèce pour toute sa classe, il faut s'astreindre à aider constamment les élèves par des corrections parce que le dessin d'une plante comporte trop de difficultés à la fois. Si le rameau est posé sur la table à côté de la feuille de papier, il se présente de biais au dessinateur et tous les éléments paraissent raccourcis et déformés ;

s'il est placé debout devant l'élève, feuilles et fleurs en s'étalant se présentent encore obliquement, comme dans la nature, et la difficulté est encore trop grande pour celui qui n'a pas étudié la perspective.

Or, la pédagogie du dessin nous enseigne que l'enfant dessine toujours les choses *de front* avant de les représenter en perspective dans l'espace. C'est donc sauter une étape nécessaire du développement graphique que de commencer par une plante en relief. Il faudrait, au contraire, faire dessiner en premier lieu à l'enfant des éléments *à plat*, sans déformations perspectives, pour lui permettre de bien étudier la construction des feuilles, avec leurs divisions, le contour, les nervures principale et secondaires. Plus tard seulement, et pas avant le degré supérieur, il les dessinera en relief pour en rendre le volume par des raccourcis et des ombres.

Comme on le voit il serait désirable : 1^o d'avoir sous la main des plantes « en conserve » sans être obligé de courir bois et champs à date fixe ; 2^o de pouvoir les placer debout et bien à plat devant les élèves pour que ceux-ci puissent les dessiner de front.

Ces deux conditions sont remplies au mieux par un *herbier* facile à confectionner et qui peut rendre des services pendant toute une carrière ; puisque l'enseignement du dessin en est si grandement facilité il vaut la peine de lui consacrer quelques heures ou même quelques jours.

On met sécher dans une pile de vieux journaux sous presse des rameaux composés de quelques feuilles et récoltés pendant des promenades. Fleurs et fruits auxquels la dessication fait perdre leur forme naturelle sont enlevés ; car l'herbier du dessinateur n'est pas celui du botaniste. Le premier est un document aussi complet que possible ; le second ne comprend que des éléments (presque uniquement des feuilles et des tiges) intéressants par leurs formes et faciles à dessiner ; c'est pourquoi on n'y admettra que des feuilles aussi régulières que possible.

Après dessication les rameaux sont collés au moyen de quelques gouttes de colle forte sur des feuilles de carton de même format (par exemple : 30 × 25 cm.) pour en faciliter la manipulation et le classement. Les tiges sont fixées avec des bandes de papier transparent posées en travers. Ainsi, les élèves ne pouvant détacher les feuilles ne seront pas tentés de les décalquer en cachette, comme ils le font souvent dans le dessin d'après nature.

La leçon se donne selon le procédé habituel. Le maître, après avoir distribué un modèle à chaque élève, explique par des croquis au tableau comment on construit les feuilles en traçant tout d'abord l'axe, les nervures principales, le contour basé sur la géométrie. Le dessin étant une interprétation et non une copie, les nervures secondaires et les dentelures seront toujours *simplifiées*. Ensuite les élèves dessinent leur rameau en observant ses caractères particuliers.

En principe, il faudrait collectionner autant de plantes qu'il y a d'élèves dans la classe ; obligation onéreuse, nous en convenons. Mais on peut tourner la difficulté en consacrant chaque leçon non à l'étude d'une seule plante, mais à celle d'une *forme* de feuille. Successivement on traite les feuilles ovales, cordiformes, orbiculaires, etc., et chaque groupe comprend plusieurs espèces. Cela permet de faire une étude assez complète des formes principales en quelques années de dessin.

Ces exercices constituent une excellente préparation au dessin d'après nature de fleurs fraîches, lequel interviendra au moment où l'enfant est apte à dessiner les *volumes* en perspective. Enfin — avantage non à dédaigner — l'herbier permet d'étudier la plante en toute saison, même en hiver. Mais pour le maître, la préparation de cet herbier doit se faire avant la chute des feuilles ; c'est pourquoi nous lui recommandons spécialement septembre et octobre, car les belles teintes automnales se conservent à merveille et sont un attrait de plus pour les élèves.

RICHARD BERGER.

NOS CARTES SUISSES

Les bases, leur jonction avec le réseau.

Le réseau trigonométrique suisse s'appuie sur trois bases qui ont été mesurées directement sur le terrain :

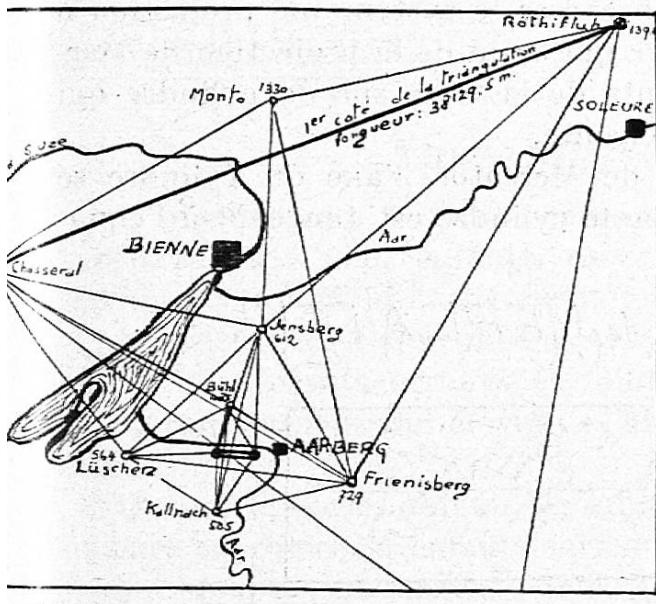
La base d'Aarberg,
celle de Weinfelden, et
celle de Bellinzone.

La première est considérée comme base centrale, les deux autres comme bases de contrôle. La mesure de ces bases a exigé des opérations fort délicates et précises. On la fit au moyen de la règle du général Ibanez (d'Espagne), règle en fer laminé de 4 mètres de long. Malgré qu'elle soit spéciale, cette règle subit l'influence de la température et sa dilatation fut cause d'erreurs. En effet, la différence d'un degré dans la température produit déjà sur 600 longueurs de règle (soit 2400 m.) un écart de 28 mm. Pour la mesure des bases aujourd'hui, on emploie des fils d'invar, tendus sur chevalet ; c'est un alliage d'acier nickelé, très peu sensible aux variations atmosphériques.

Par projection sur l'horizon de la mer, horizon choisi pour toute grande triangulation, la longueur des bases éprouve une légère réduction proportionnelle à l'altitude.

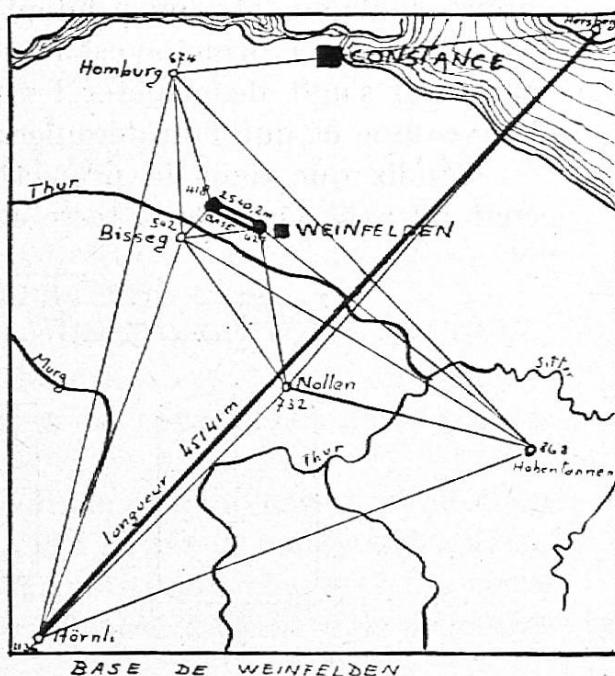
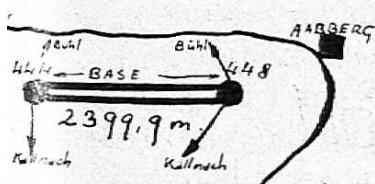
Voici les caractéristiques des trois bases suisses :

Base	Altitude moyenne	Longueur mesurée	Longueur réduite au niveau de la mer
Aarberg.....	446 m.	2400,00 m.	2399,9 m.
Weinfelden ...	423 m.	2540,3 m.	2540,1 m.
Bellinzone	222 m.	3200,4 m.	3200,3 m.



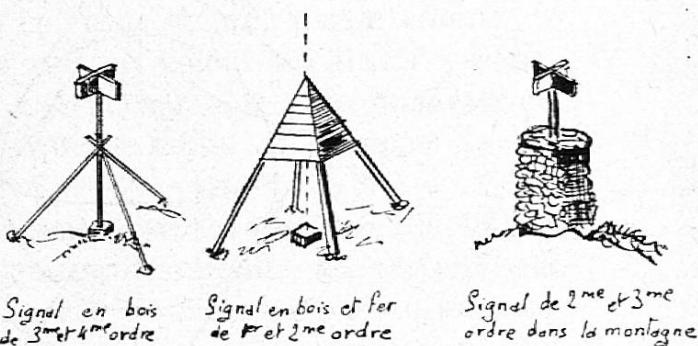
BASE D'AARBERG

**LES BASES
DE LA
TRIANGULATION
• SUISSE •**



BASE DE WEINFELDEN

LES SIGNAUX DE TRIANGULATION



N° 8951 ACF 3.10.1939

La base une fois mesurée, on exécute son amplification, c'est-à-dire qu'on établit le réseau qui la joint à la triangulation de premier ordre, et l'on connaît ainsi la longueur de ce côté, longueur trouvée au moyen des mesures d'angles et des calculs de trigonométrie.

La projection.

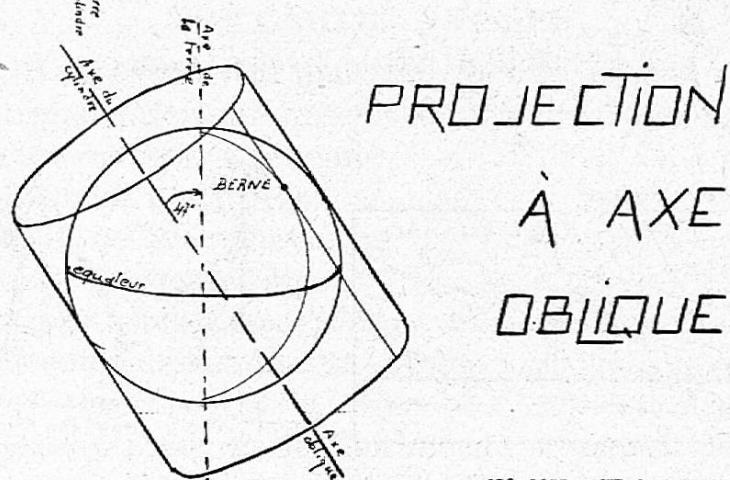
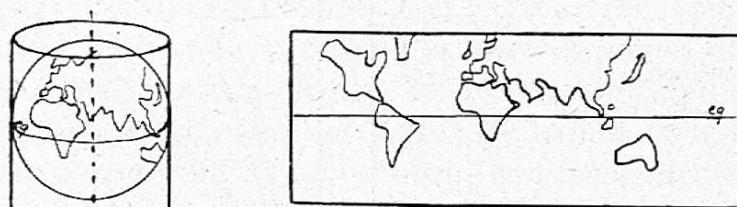
La surface de la terre étant bombée en tous sens, il est impossible de la développer sur un plan sans en altérer les dimensions et la figure. Et si petite que soit la Suisse, on ne peut pas construire de carte géographique parfaite dans laquelle les distances des points, les angles des lignes et les surfaces soient l'image exacte de la réalité. Il s'agit donc de choisir un mode de projection qui satisfasse le plus possible aux conditions exigées.

Après de laborieuses recherches, de longs tâtonnements et de nom-

breux changements, on a adopté en Suisse le système de projection à axe oblique. Le principe est le même que celui de la projection de Mercator : il s'agit de projeter les points de la terre sur un cylindre qui l'enveloppe et que l'on déroulerait ensuite.

Tandis que dans la projection de Mercator, l'axe du cylindre se confond avec l'axe de la terre et que le cylindre est tangent à l'équa-

PROJECTION de MERCATOR



N° 8951 ACF 3.10.1939

teur, notre système de projection à axe oblique admet un cylindre incliné de 47 degrés environ sur l'axe de la terre, et tangent au point central du système qui est Berne. Par ce moyen la déformation des angles est nulle, et c'est la chose essentielle.

La déformation des longueurs au sud du Tessin (cas le plus défavorable) est de 0,19 %, erreur bien minime surtout qu'elle est en partie compensée par la réduction au niveau de la mer, ces deux valeurs étant de signe différent. Voici pour exemple ce qu'on obtient à l'altitude de 300 mètres :

Allongement d'une longueur de 1000 mètres par projection	0,133 m.
Diminution de la même longueur par la réduction au niveau de la mer	0,047 m.
Différence	0,086 m.
	J.-J. DESSOULAVY.

INFORMATIONS

THÉÂTRE POUR ENFANTS

Il n'existe pas, à notre connaissance, du moins en Suisse, de véritables théâtres pour enfants. Aussi faut-il féliciter ceux qui, dans un but moral et éducatif, cherchent à combler cette lacune.

L'Institut du Sonnenhof à Arlesheim (Bâle) qui s'occupe de l'éducation des enfants arriérés et faibles d'esprit s'est donné pour tâche de représenter pour ses élèves des histoires, des contes, à l'aide de scènes mimées.

Devant le succès obtenu, les animateurs de ce mouvement ont décidé de faire bénéficier les enfants normaux de 5 à 15 ans de leurs expériences.

De nombreuses séances ont eu lieu en Suisse allemande et la petite troupe d'acteurs du Sonnenhof se présente actuellement à la jeunesse de la Suisse romande.

Les écoliers d'Orbe de 5 à 15 ans ont eu le privilège d'assister dernièrement à l'une de ces représentations. Un conte de Grimm intitulé « Petit frère et petite sœur » a été mis en scène et joué parfaitement.

Le monde mystérieux du conte est mis en valeur à l'aide de scènes mimées où figurent des marionnettes. Les actions des personnages sont rendues vivantes par la parole, la musique, le chant et les décors artistiquement choisis.

Nos écoliers ont pris un plaisir évident à ce théâtre dont la valeur éducative est certaine. Les grandes personnes même ne restent pas insensibles au charme qui se dégage de ces représentations enfantines.

Nous tenions à attirer l'attention du personnel enseignant sur ces spectacles organisés par l'Institut du Sonnenhof, sous la compétente direction de M. Reymond, licencié ès sciences sociales, ancien élève du Collège d'Orbe.

A. STÄMPFLI.

COURS DE SECOURISME.

La Croix-Rouge danoise ayant souvent exprimé l'opinion que l'enseignement des premiers secours devrait être obligatoire au même titre que les autres études, la Direction des écoles de Copenhague a introduit cet enseignement dans quelques classes. Le Ministère de l'Education a indiqué que les exercices pourraient être organisés suivant le plan établi par la Croix-Rouge danoise ; les sections locales ont accepté de diriger le cours de premiers secours ou de puériculture et de mettre à la disposition des maîtres les infirmières et le personnel qualifié nécessaire. En 1942, 9000 écoliers ont suivi les cours de samari-tains de la Croix-Rouge danoise. On estime à 82.000 le nombre total des

enfants danois qui, jusqu'à ce jour, ont bénéficié de cet enseignement. (*Bulletin de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge*, N°s 1-3; janvier-mars 1943.)

RÉCITATION

RÊVE.

*Si j'avais un petit frère
Je saurais bien le garder ;
Je serais un peu sa mère
Pour l'aimer, le dorloter.*

*On dit bien que c'est la guerre...
Les parents ont des soucis ;
Où es-tu, mon petit Pierre ?
Bien haut dans le Paradis ?*

*Mais quand je serai bien grande,
Je veux de jolis bébés ;
J'en aurai toute une bande
Tous mignons et tous frisés.*

MARCELLE PELLAUX-COUSIN.

LES LIVRES

Zoologie, par Edmond Altherr, librairie Payot.

Les manuels scolaires pour l'enseignement des sciences n'apportaient jusqu'ici que peu de vues nouvelles sur les acquisitions de la science contemporaine. Il n'en est pas de même du livre de M. Altherr. Une juste place est donnée aux problèmes biologiques et l'élève ne devra plus se contenter de mémoriser les éléments d'une science purement descriptive. Ajoutons que chaque chapitre comporte un certain nombre d'observations que l'élève doit effectuer lui-même et qui seront pour lui une initiation à la recherche scientifique. L'illustration du volume est très riche et basée souvent sur de récentes publications. *Zoologie* sera bien accueilli par le corps enseignant.

ALB. R.

L'amour heureux, par Paul Denal et Georges Dubal, Editions du Mont-Blanc, Genève.

Les problèmes que pose la vie du couple humain sont abordés par les auteurs avec la liberté qu'ont permise les recherches sexologiques récentes. Les solutions proposées aux nombreux conflits de la vie familiale intéresseront les lecteurs que le ton du livre n'effarouchera pas. La psychanalyse a apporté bien des clartés dans un domaine laissé souvent volontairement dans l'ombre ; les auteurs de *L'amour heureux* ont su tirer parti de ce moyen d'investigation.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

édités par la Commission intercantonale de la Société suisse des Instituteurs pour l'étude des questions scolaires avec l'appui du Département fédéral de l'Intérieur et la collaboration de la Commission fédérale des Beaux-Arts et d'un certain nombre de pédagogues suisses.

Tableaux déjà parus : Séries 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942. Soit 36 sujets divers.

En préparation : Série 1943, 4 tableaux.

Conditions de vente :

a) *Par abonnement* : Prix de la série de 4 tableaux, non montés Fr. 17.—

Les abonnés s'engagent à acheter au moins deux séries de tableaux non encore parues. Lors de cet achat ils ont également le droit de se procurer au prix de l'abonnement les tableaux déjà parus précédemment (Fr. 4.25 par exemplaire non monté).

b) *Hors abonnement* : Prix par tableau non monté pour une commande de :

1 - 9	10 - 24	25 - 49	50 - 99	100 et plus
5.75	5.25	4.75	4.50	4.25

Suppléments pour montage des tableaux (les mêmes en abonnement ou hors abonnement) : Supplément par tableau

avec bords toile et œillets	Fr. 1.—
entièremennt monté toile et œillets	» 3.50
monté sur carton avec œillet	» 3.—
monté sur toile avec baguette en bois laqué noir	» 6.—

Commentaires :

Prix de l'exemplaire

1 ^{re} série Tableaux N° 1 - 8	} chaque série Fr. 1.50
2 ^e série Tableaux N° 9 - 16	
3 ^e et 4 ^e séries Tableaux N° 17 - 24	

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque Nationale suisse
BERNE

J. A. — Lausann



... on ne dit plus
... je désire un crayon
on dit: je veux un

Caran d'Ache

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves ! Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



SCHWEIZER & SCHUBIGER WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances accidents individuelles et de responsabilité professionnelle.

LAUSANNE, 16 octobre 1943

LXXIX^e année — N° 36

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

Instituteurs, institutrices,

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille.

Soyez prévoyants ! n'attendez pas !

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

ABONNEZ-VOUS à l'un des

Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

NEUCHATEL
VEVEY
MONTREUX
BERNE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.